



COWANSVILLE

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1869

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 22 mai 2018, le ***Règlement numéro 1869 décrétant des dépenses et un emprunt de 1 190 000 \$ et autorisant l'exécution de travaux de réfection du rang St-Joseph, du chemin Fordyce et de la rue Albert***

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 5 juin 2018 et par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 24 juillet 2018.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 1<sup>er</sup> août 2018.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe, OMA